

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY**

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE lors de la séance régulière du vendredi, 10 juillet 2023, le conseil municipal de Saint-Eugène-d'Argentenay a adopté le règlement numéro 217-2023 modifiant le règlement de construction numéro 136-2011 Relativement à la disposition concernant les fondations d'une construction

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Eugène-d'Argentenay, ce 21^{ème} jour du mois de septembre 2023.



Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière
